

SPM FUNDS - GLOBAL FLEXIBLE

Rapport de gestion mensuel | 29 mai 2026

DONNÉES PRINCIPALES

(issues du prospectus du 29-10-2024)

Global Flexible est un compartiment de la SICAV UCITS de droit belge "SPM Funds"

CARACTÉRISTIQUES DE LA SICAV

Nature juridique	Sicav Ucits de droit Belge
Gestionnaire financier	Montségur Finance (Société de gestion de droit français)
Dépositaire	Caceis Bank, Belgium Branch
Valorisateur	Caceis Bank, Belgium Branch
Commissaire	EY Réviseurs d'Entreprises
Direction eff.	Sébastien Lippens, François Chaulet
Autorisé à la commercialisation	Belgique

CARACTÉRISTIQUES DU COMPARTIMENT

Durée de placement recommandée	5 ans min.
Swing Price	Oui
Décimalisation	Un millième de part
Durée d'existence du produit	Illimitée
Fréquence du calcul de la VNI	Quotidienne
Publication de la VNI	www.beama.be
Clôture réception ordres	Chaque jour ouvrable avant 12h00
SFDR	Article 6
Date de calcul de la VNI	J+1
Date de paiement / de remboursement	J+4

🔄 OBJECTIF DE GESTION DU COMPARTIMENT

Le compartiment est géré de manière active. Il est investi entre 0% et 100% en « actions » (directement ou au travers d'OPC) et peut couvrir jusqu'à 100% de son exposition nette en actions. Ces couvertures ne peuvent pas amener le portefeuille à avoir une exposition négative aux actions.

Le compartiment investit principalement (plus de 50% de ses actifs) dans des OPC de gestion passive (OPC qui suivent un indice). Ces OPC peuvent être de type « actions », « obligations », « mixtes », « monétaires » ou « alternatifs ». Le compartiment a pour objectif de faire bénéficier aux investisseurs de l'évolution des marchés en visant une croissance du capital à moyen et long terme. Il s'adresse à tous types d'investisseurs (retails et institutionnels), souhaitant investir pour une durée de 5 ans minimum.

Le compartiment ne suit pas un indice de référence, le gestionnaire du portefeuille d'investissement dispose d'une certaine discrétion dans la composition du portefeuille, dans le respect des objectifs et de la politique d'investissement du compartiment.

Règlement Taxonomie : les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

FISCALITE BELGE (voir glossaire pour plus de détails)

TOB : 1.32% (maximum 4,000 EUR sur les parts de capitalisation)

Précompte mobilier : 30% pour les résidents belges (voir glossaire pour les sociétés)

Taxe sur les plus-values : depuis le 1^{er} janvier 2026, les plus-values réalisées sur actions et autres actifs financiers sont, sauf exceptions prévues par la loi, soumises à un impôt spécifique sur les plus-values au taux standard de 10 %.

Les informations fiscales mentionnées dans ce document sont fournies à titre purement indicatif, sur base de la législation belge en vigueur à la date de rédaction. Elles ne constituent ni un conseil fiscal, ni un engagement, et peuvent être modifiées à tout moment par les autorités fiscales. La fiscalité applicable dépend de la situation personnelle de chaque investisseur (statut, résidence fiscale, structure de détention, etc.). Avant toute décision, il est indispensable de consulter votre conseiller en investissement.

Ceci est une communication publicitaire. Veuillez vous référer au prospectus de la SICAV, au DIC (document d'informations clés) avant de prendre une décision finale d'investissement. Sur demande, ces documents ainsi que les statuts, les rapports annuels et semestriels de la SICAV peuvent être obtenus, en français, gratuitement, avant ou après la souscription des parts, au siège de la société Montségur Finance ou sur le site internet www.spmfunds.be/global_flexible. Le dernier prix des parts peut être consulté sur le site internet de l'Association Belge des Asset Managers (www.beama.be). Si vous avez une réclamation concernant ce Produit, l'initiateur du Produit ou de la personne qui vous a conseillé ou qui vous a vendu ce Produit, veuillez contacter Montségur Finance (tél : +33 1 85 74 10 00 ou rcci@montsegur.com) ou auprès de l'organisme assurant le service financier.

SPM FUNDS - GLOBAL FLEXIBLE

Rapport de gestion mensuel | 29 mai 2026

PERFORMANCES

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le capital investi initialement n'est pas garanti.

PERFORMANCES DES DIFFÉRENTES PARTS

(Source Caceis au : 29-05-2026)

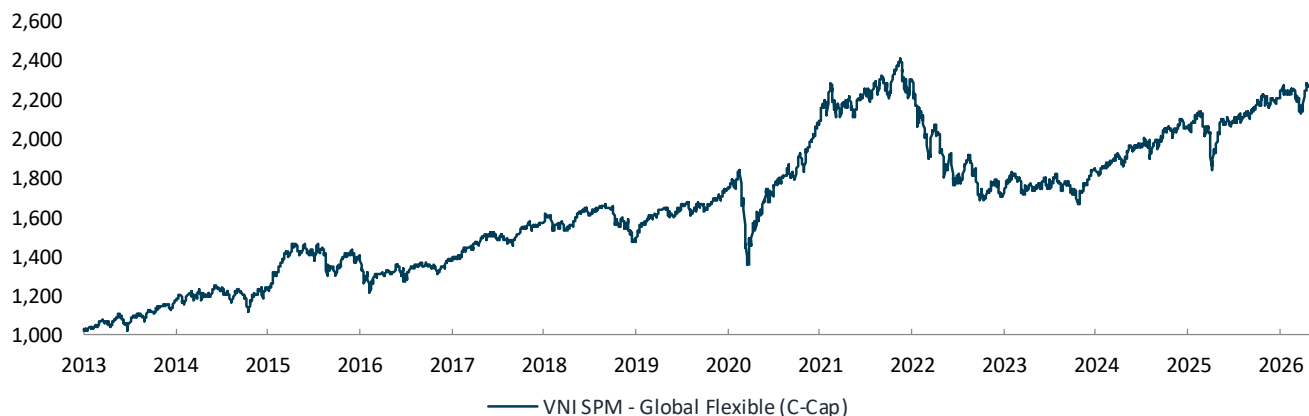
	Dernière VNI	Rendements cumulés*		Rendements annualisés			VEV** Depuis la création	Perte Max.
		2026	1 an	3 ans	5 ans	Depuis la création		
P-Cap	1,784.77	6.9%	13.6%	10.7%	2.0%	6.3%	10.8%	-30.1%
P-Dis	1,546.77	6.9%	13.6%	10.7%	2.0%	6.4%	10.8%	-30.3%
C-Cap	2,359.80	6.7%	13.1%	10.2%	1.5%	6.5%	10.8%	-30.9%
C-Dis	1,273.43	6.7%	13.1%	N/D	N/D	9.5%	9.6%	-14.5%

*Les rendements cumulés 2026 sont calculés depuis le début de l'année civile et ne correspondent pas à une année complète, sauf pour les données arrêtées au 31 décembre. Le rendement sur 1 an est un rendement glissant, calculé sur une période de douze mois consécutifs.

**La VaR-equivalent Volatility (VEV) calculée par Caceis au 30 avril 2026.

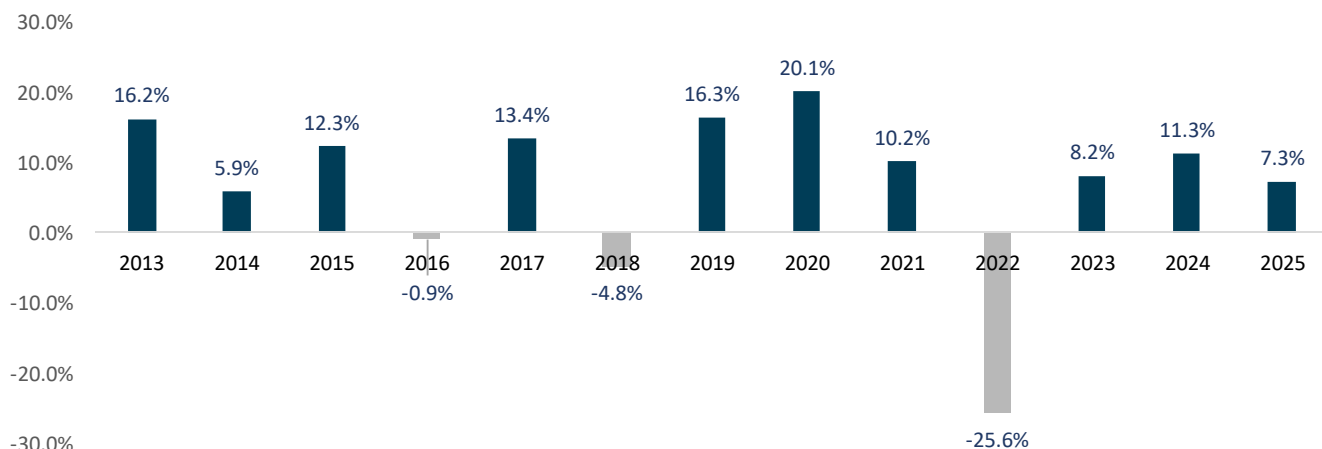
EVOLUTION DE LA VNI

(Classe C-Cap, source Caceis, informations du 01-01-2013 au : 29-05-2026)



RENDEMENTS ANNUELS

(Classe C-Cap, source Caceis, informations du 01-01-2013 au : 31-12-2025)



SPM FUNDS - GLOBAL FLEXIBLE

Rapport de gestion mensuel | 29 mai 2026

INFORMATIONS RELATIVES À LA COMPOSITION DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Informations au : 29-05-2026 (Source Caceis / fonds sous-jacents)

ALLOCATION D'ACTIFS

Actions	77.6%
Matières premières	0.9%
Crédit	17.6%
Liquidités et autres	3.9%

EXPOSITION AUX DEVICES (look-through)

USD	38.3%
EUR	34.9%
GBP	6.6%
CHF	4.8%
AUTRES	15.4%

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

(de la part actions, look-through)

Amérique du Nord	48.8%
Amérique latine	0.4%
Royaume-Uni	8.1%
Europe développée	29.6%
Europe émergente	0.1%
Afrique/Moyen-Orient	0.5%
Japon	0.9%
Australasie	0.2%
Asie développée	1.4%
Asie émergente	9.9%
Autres	0.0%

5 PREMIÈRES POSITIONS

iShares Core S&P 500	15.9%
Amundi MSCI World ESG Leaders	9.7%
iShares € Corp Bond 0-3yr ESG	9.0%
BNP Paribas Easy MSCI Europe Small Caps SRI	8.6%
Amundi Europe Stoxx 600 ESG	8.6%

Il se peut que les OPC présentés ci-dessus ne soient pas distribués en Belgique, veuillez vérifier avec votre conseiller en investissement.

ALLOCATION SECTORIELLE

(de la part actions, look-through)

Matériaux de base	2.9%
Consommation cyclique	11.7%
Services financiers	15.8%
Immobilier	3.1%
Services de communication	8.8%
Énergie	1.3%
Valeurs industrielles	11.4%
Technologie	25.7%
Consommation défensive	5.3%
Soins de la santé	11.9%
Services publics	2.1%
Autres	0.0%

INFORMATIONS PRATIQUES

Sur demande, les statuts, les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus gratuitement, avant ou après la souscription des parts, auprès de la société SPM Funds, Avenue du Port, 86C bte 320 – 1000 Bruxelles (info@spmfun ds.be, tél : +32 2 646 62 06) ou sur le site internet www.spmfun ds.be/global_flexible. Le dernier prix des parts peut être consulté sur le site internet de l'Association Belge des Asset Managers (<https://www.beama.be/fr>).

DROITS DES INVESTISSEURS

Si vous avez une réclamation concernant ce Produit, l'initiateur du Produit ou la personne qui vous a conseillé ou qui vous a vendu ce Produit, vous pouvez contacter Montségur Finance (Société de Gestion de Portefeuille de droit français et gestionnaire financier du Produit) par téléphone au +33 1 85 74 10 00 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : controle@montsegur.com.

Un résumé des droits des investisseurs est également disponible en ligne, en langue française et au format PDF, sur le site internet de Montségur Finance à l'adresse suivante :

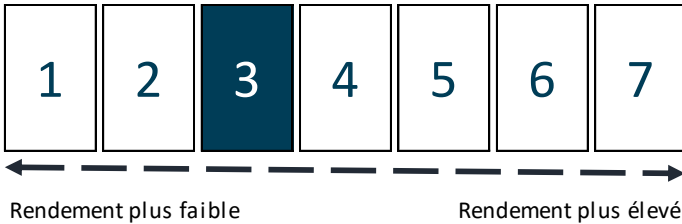
<https://www.montsegur.com/assets/uploads/2025/12/resume-des-droits-des-investisseurs-montsegur-finance-2025.pdf>

Par ailleurs, la société de gestion Montségur Finance peut décider de cesser la commercialisation de ses organismes de placement collectif conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE.

SPM FUNDS - GLOBAL FLEXIBLE

Rapport de gestion mensuel | 29 mai 2026

⚠ INDICATEURS DE RISQUES



L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (5 ans).

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

DESCRIPTION DES RISQUES JUGES SIGNIFICATIFS ET PERTINENTS

- Risque de marché

Le risque de marché est le risque que tout le marché ou une catégorie d'actifs chute, influençant de ce fait le prix des actifs en portefeuille.

- Risque lié à la gestion et à l'allocation d'actifs discrétionnaires

La performance du produit dépend de l'allocation d'actifs faite par le gérant. Il existe donc un risque que l'allocation faite entre les différents marchés ne soit pas optimale et que la performance du Produit soit inférieure à l'objectif de gestion.

- Risque de défaillance d'un émetteur ou d'une contrepartie (risque de crédit)

Risque qu'une contrepartie, par sa défaillance consommée, ne puisse plus respecter ses engagements. Le risque de contrepartie peut être différent du risque de crédit dans la mesure où il peut y avoir avec une contrepartie autre que l'organisme émetteur d'un contrat garantissant la couverture d'une obligation donnée.

- Risque de change

Le Compartiment investit dans des marchés étrangers et peut détenir des devises étrangères, il pourrait donc être impacté par des variations des cours de change donnant lieu à une augmentation ou une diminution de la valeur des investissements.

- Risque de performance

Variabilité des niveaux de risque en fonction de la sélection opérée par chaque organisme de placement collectif, et l'existence ou l'absence de garanties tierces ou les restrictions grevant ces garanties.

- Risque de liquidité

Risque qu'une position ne puisse être liquidée en temps opportun à un prix raisonnable.

- Risque pays émergents

Les marchés émergents qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. Qui plus est, les mouvements de marché, à la hausse comme à la baisse, peuvent être plus forts et plus rapides que sur les grandes places internationales. Ils peuvent entraîner le cas échéant, une baisse soudaine et importante de la valeur du Compartiment.

- Risque de taux

Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations des taux d'intérêt. En période de forte hausse des taux d'intérêt, la valeur liquidative du fonds peut baisser de manière significative, si la sensibilité est positive.

SPM FUNDS - GLOBAL FLEXIBLE

Rapport de gestion mensuel | 29 mai 2026


CARACTERISTIQUES DES DIFFERENTES PARTS

Parts	Code ISIN	Ticker Bloomberg	Création	Frais de gestion	Souscription minimum	Devise	Politique de distribution
P-Cap	BE6290264082	LACDYNP BB	29-12-2016	0.5% max.	5,000,000	EUR	Capitalisation
P-Dis	BE6290258027	LCDYNPI BB	29-12-2016	0.5% max.	5,000,000	EUR	Distribution
C-Cap	BE6242970505	LCFL100 BB	26-10-2012	1% max.	1,000	EUR	Capitalisation
C-Dis	BE6344310253	SPMGFCI BB	28-07-2023	1% max.	1,000	EUR	Distribution

COMPOSITION DES COUTS (Calculés par Caceis au 31-12-2025) P-Cap P-Dis C-Cap C-Dis

			P-Cap	P-Dis	C-Cap	C-Dis
Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	Néant	Néant	Néant	Néant
	Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie.	Néant	Néant	Néant	Néant
Coûts récurrents (prélevés chaque année)	Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	1.03%	0.94%	1.48%	1.57%
	Coûts de transaction	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0.08%	0.08%	0.08%	0.08%
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions	Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	Pas de commission de performance.	Néant	Néant	Néant	Néant

Le tableau ci-dessus indique les différents types de coûts liés à un investissement dans chaque part du compartiment ainsi que leur signification.

 Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter nos équipes au +32 2 646 62 06 ou via info@spmfunfs.be. Plus de détails sont disponibles sur www.spmfunfs.be

Bêta

En finance, le bêta d'un investissement indique si l'investissement est plus ou moins volatil que le marché dans son ensemble. En général, un bêta inférieur à 1 indique que l'investissement est moins volatil que le marché, alors qu'un bêta supérieur à 1 indique que l'investissement est plus volatil que le marché.

Consommation Cyclique et Consommation Défensive

Le secteur de la Consommation Cyclique (ou discrétionnaire) regroupe des entreprises vendant des biens et services non essentiels qui sont souvent fortement liés à la conjoncture économique et peuvent être coupés avec plus de facilité en cas de situation économique délicate (par exemple le secteur de l'automobile). En comparaison, le secteur de la Consommation Défensive (ou non-discrétionnaire ou de base) regroupe des entreprises vendant des biens et services essentiels dont il est difficile de se couper (par exemple le secteur de l'alimentation).

ETF / Tracker

ETF est l'acronyme anglais de Exchanged Traded Funds. En France, les ETF sont plus couramment désignés sous le terme de trackers. Les trackers sont de véritables fonds indiciels cotés en bourse qui répliquent la performance d'un indice.

Europe émergente

Ensemble des pays d'Europe centrale, orientale et du Sud-Est, ainsi que certains pays limitrophes, présentant un niveau de développement économique et financier inférieur à celui des économies européennes développées, mais disposant de marchés financiers en phase de convergence. Cette zone inclut notamment la Pologne, la Hongrie, la République tchèque, la Slovaquie, la Roumanie, la Bulgarie, la Croatie, la Serbie, l'Ukraine, ainsi que, selon une approche économique et financière, le Kazakhstan et la Russie. La classification est établie sur la base de critères économiques, financiers et de marché, indépendamment du degré d'investissabilité effectif à un moment donné, lequel peut être affecté par des facteurs politiques, réglementaires ou géopolitiques.

Fiscalité belge

Les informations ci-dessous sont basées sur la législation fiscale belge actuellement en vigueur ainsi que sur les dispositions supposées de la nouvelle taxe sur les plus-values, lesquelles peuvent être modifiées à l'avenir. Elles sont fournies à titre purement informatif et ne constituent pas un avis fiscal. Les investisseurs sont invités à consulter leur conseiller financier pour toute question relative à leur situation privée ou à leur société.

► Pour les investisseurs privés soumis à l'impôt belge des personnes physiques

o Taxe sur les opérations de bourse (TOB)

Pour les actions de capitalisation, le taux de la Taxe sur les Opérations de Bourse (TOB) est de 1,32 %, appliqué lors du rachat ainsi que lors de la conversion vers des actions de distribution (avec un maximum de 4.000 EUR par transaction).

o Précompte mobilier

Le compartiment est susceptible d'investir plus de 10% de son patrimoine dans des créances. Par conséquent, lors du rachat de ses parts de capitalisation, l'actionnaire est susceptible de devoir supporter un précompte mobilier de 30% sur la partie de la valeur de rachat de ses actions qui correspond à la composante d'intérêts, plus-values ou moins-values, provenant des créances susvisées. Ce montant de 30% est valable selon la législation en vigueur, le régime fiscal pouvant changer à l'avenir. Pour les actions de distribution : la TOB ne s'applique pas mais les dividendes sont soumis à un précompte mobilier libératoire de 30%.

o Taxe sur les plus-values

Depuis le 1^{er} janvier 2026, les plus-values réalisées sur actions et autres actifs financiers sont, sauf exceptions prévues par la loi, soumises à un impôt spécifique sur les plus-values au taux standard de 10 %. Cette taxe s'applique aux plus-values réalisées lors de la cession d'actifs financiers dans le cadre de la gestion normale du patrimoine privé. Selon les dispositions actuellement prévues, une exonération annuelle de 10.000 EUR pourrait s'appliquer aux plus-values réalisées par un investisseur. Les moins-values réalisées sur des actifs financiers pourraient, sous certaines conditions et dans des limites prévues par la loi, être prises en compte pour la détermination de la base imposable.

Les règles précises relatives au calcul de la plus-value imposable, aux seuils d'exonération, à la prise en compte des moins-values et aux éventuelles règles transitoires sont fixées par la législation fiscale et seront précisées dans le courant de l'année.

► Pour les sociétés belges soumises à l'impôt belge des sociétés

o Taxe sur les opérations de bourse (TOB)

Pour les actions de capitalisation, le taux de la Taxe sur les Opérations de Bourse (TOB) est de 1.32 %, appliqué lors du rachat ainsi que lors de la conversion vers des actions de distribution (avec un maximum de 4.000 EUR par transaction).

► Pour les sociétés belges soumises à l'impôt belge des sociétés

○ Précompte mobilier et impôt des sociétés

Les dividendes sont soumis à un précompte mobilier de 30% qui est imputable ou remboursable à la société. Les dividendes et plus-values sont imposables à l'impôt des sociétés au tarif normal. Les moins-values et réductions de valeur ne sont pas fiscalement déductibles. Un investissement dans cette Sicav peut entraîner la perte du tarif réduit progressif de l'impôt des sociétés.

○ Taxe sur les plus-values

A partir du 1^{er} janvier 2026, une taxe spécifique sur les plus-values au taux standard de 10 % pourrait s'appliquer à certaines plus-values financières, selon les dispositions légales définitives.

Les sociétés soumises à l'impôt des sociétés restent en principe imposées sur leurs plus-values dans le cadre de l'impôt des sociétés, sous réserve de l'application éventuelle de cette nouvelle taxe spécifique et des modalités prévues par la loi.

Fonds, OPC SICAV et FCP

Les termes « fonds », « funds » ou « fonds de placement » indiquent les Organismes de Placement Collectif (OPC) constitués sous la forme d'une société (Sicav) ou d'un fonds commun de placement (FCP) et également les compartiments de Sicav.

Frais courants

Frais prélevés par le compartiment sur une année (y compris frais de gestion). Calculés par Caceis.

Look-through

La répartition des classes d'actifs et la répartition géographique sont calculées en prenant en compte la composition des fonds sous-jacents. Seules les informations disponibles à la date du présent rapport sont prises en compte.

Montségur Finance

Montségur Finance est une société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF et notifiée à la FSMA en Belgique dans le cadre de la directive UCITS.

Perte maximum

La perte maximale historique qu'aurait subi un investisseur malchanceux s'il avait acheté le fonds au plus haut et ensuite revendu au plus bas.

SFDR (Classification SFDR)

Le règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers tel que modifié (SFDR), régit les exigences de transparence concernant l'intégration des risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement, la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité et la publication d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et relatives au développement durable. Le risque de durabilité signifie la survenance d'un événement ou d'une situation ESG qui pourrait potentiellement ou effectivement avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement d'un produit. Le Produit ne prend pas en compte de critères ESG et de durabilité dans la politique d'investissement afin de maintenir une indépendance dans sa gestion et conserver des marges de manoeuvre plus flexibles dans le choix de ses investissements. Les informations sur ces critères sont disponibles sur le site internet: www.spmfunds.be/global_flexible et dans le rapport annuel.

Synthetic Risk Indicator (SRI)

Le SRI se déduit du MRM et du CRM grâce à une matrice de correspondance. Le MRM est calculé par la volatilité annualisée équivalente à une VaR à 97.5% également appelée VaR-equivalent Volatility ou VEV. Une table de correspondance permet d'affecter un niveau de MRM pour un niveau de volatilité. Le CRM est une méthodologie de risque crédit habituelle qu'on retrouve dans d'autres réglementations (Solvency 2 par exemple). Il faut définir a priori une liste d'agences de notation qu'on utilisera d'une manière systématique. La note à utiliser étant la moyenne des notes d'agence.

Swing Pricing

Le swing pricing désigne un processus par lequel la valeur nette d'inventaire (VNI) d'un fonds est ajustée pour refléter les coûts de transaction causés par les entrées et sorties dans ce fonds, à charge des investisseurs entrants et sortants. Le swing pricing peut être un mécanisme utile pour protéger les intérêts des investisseurs existants de l'impact négatif sur la valeur nette d'inventaire. Veuillez consulter le prospectus du fonds pour connaître les conditions exactes d'application.

VaR-equivalent Volatility (VEV)

Volatilité annualisée équivalente à une VaR à 97,5% également appelée VaR-equivalent Volatility ou VEV. Elle est calculée sur la période de détention recommandée en utilisant les performances logarithmiques. La VEV sert à calculer le Market Risk Measure (MRM).